

VOYAGE SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023
ACTE D'INSCRIPTION ET D'ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Destination : ILE TUDY
Date : Du 8 mai au 12 mai 2023
Professeurs organisateurs : M. PERROT / M. GILLET

1/Acte d'inscription :

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de :

Nom :			Prénom :			Classe :		
Né(e) le :			à :			Nationalité :		
Adresse :								
Téléphone(s) responsable légal(e) :								
Email responsable légal(e):								

Déclare inscrire celui-ci au voyage facultatif organisé par le collège Guy de Maupassant pour la période du 8 mai au 12 mai 2023 à l'Ile-Tudy.

2/Acte d'engagement contractuel :

J'accepte pour ce voyage les modalités d'organisation, les dates, les prix, l'échéancier de paiement tel que défini par l'Agent comptable.

Je déclare avoir souscrit au nom de mon enfant, une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

Pour les voyages à l'étranger : Je m'engage à autoriser mon enfant à quitter le territoire national ainsi qu'à accomplir les diverses formalités qui me seront demandées à cet effet et selon le calendrier qui me sera communiqué.

Je m'engage à verser le prix définitif du voyage par chèque à l'ordre de la « REGIE DU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT » **soit la somme de 326.98 euros.**

3/ Paiement :

Le paiement est à effectuer en 2 versements selon un calendrier qui sera précisé ultérieurement par l'agence comptable :

*Le 1^{er} versement d'un montant de 164 € est exigible en février et débité en mars,

*Le 2^{ème} versement d'un montant de 162.98 € sera à payer en avril et débité en mai.

L'inscription ne sera validée qu'à réception de ce formulaire accompagné du premier versement.

Fait à, le
Signature du représentant légal précédée de la
mention manuscrite « Lu et approuvé »